Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

Approbation du budget de l'Etat pour 2001

La Commission des finances prend acte avec satisfaction du fait que le projet de budget du Conseil d'Etat présente une amélioration sensible par rapport au budget 2000 puisque le déficit est pratiquement réduit de moitié. Il s'agit d'un budget qui traduit l'amélioration conjoncturelle qui a débuté en 1999, qui s'est poursuivie durant toute l'année 2000 et qui devrait continuer, bien qu'à un rythme moins soutenu, ces prochaines années.

Par 6 avis favorables, 1 non et 8 abstentions, elle propose au Parlement d'adopter le projet de budget des charges et des revenus de fonctionnement pour l'année 2001 tel qu'amendé par elle.

Ce budget devrait permettre d'atténuer sensiblement les restrictions imposées durant ces dernières années aux secteurs fondamentaux de l'Etat que sont ceux de la santé, de l'action sociale et de l'enseignement. Ces trois domaines d'activités enregistrent une progression de près de 8 % des moyens qui leur sont donnés par rapport à l'année en cours. Il sera ainsi possible d'assumer un peu mieux les responsabilités de l'Etat résultant des pressions démographiques qui s'exercent avec une acuité particulière sur notre Canton. Ces pressions se manifestent en effet par un accroissement du nombre de jeunes pris en charge par l'école obligatoire ainsi que par une augmentation sensible des personnes très âgées, supérieure à celle de la moyenne des autres cantons. Cependant, la Commission des finances invite le Conseil d'Etat à mieux prendre en compte les questions touchant à la pénibilité et à la surcharge que certains secteurs connaissent.

La Commission des finances a pris acte également de la volonté du Conseil d'Etat d'appliquer pleinement les dispositions du statut actuel de la fonction publique et ceci pour la première fois depuis 10 ans. Cette manière de faire devrait permettre au Canton d'offrir des conditions de travail en phase avec celles du secteur privé.

La Commission des finances est préoccupée par l'augmentation de la charge d'intérêt qui, pour la première fois, dépasse la limite des 300 millions de francs, correspondant

au budget des charges de 4 départements sur les 7 que compte l'Etat. Elle constate également que la réduction du déficit s'opère essentiellement par une augmentation des rentrées fiscales alors que les charges continuent à progresser à un taux qui ne permet ni de dégager une marge significative d'autofinancement ni d'envisager une réduction de la dette. Ainsi, la Commission des finances attend la nouvelle planification financière que le Conseil d'Etat s'est engagé à présenter au Grand Conseil durant le premier semestre 2001.

Enfin, la Commission des finances s'est inquiétée de la capacité d'un certain nombre de secteurs-clé de l'Etat à maîtriser pleinement les procédures de construction budgétaire. Elle invite le gouvernement à poursuivre ses efforts dans le renforcement de la " sécurité financière " (rigueur dans l'appréciation des charges et revenus). Ces efforts ont d'ailleurs débuté en 1996 déjà par la création du Contrôle cantonal des finances, le renforcement du Service des finances et l'introduction progressive du contrôle de gestion. Ces modernisations de l'appareil étatique permettent de faire face aux défis que l'Etat doit relever, compte tenu de la situation des finances cantonales et du devoir de transparence qu'il assume à l'égard des citoyens et des contribuables.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 novembre 2000

Pascal Broulis, Président de la Commission des finances, 021/212.15.02 ou 079/435.01.78